

**CALENDRIER DE RECEPTION DES DOSSIERS DE FORMATIONS DOCTORALES AU NIVEAU DE LA CRUEST**

**Pour permettre une meilleure prise en charge des dossiers de formations doctorales (Doctorat LMD), il vous est demandé de veiller au respect du calendrier suivant :**

Etablissements	Date	Heure
U. Constantine 1	Lundi 04 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. Batna 1		De 09h30 à 10h30
U. Batna 2		De 10h30 à 11h30
U. BBA		De 11h30 à 12h30
U. Constantine 2		De 12h30 à 13h30
U. Constantine 3		De 13h30 à 14h30
U. EAK Constantine		De 14h30 à 15h30
U. Ouargla	Mardi 05 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. El Oued		De 09h30 à 10h30
U. Sétif 1		De 10h30 à 11h30
U. Sétif 2		De 11h30 à 12h30
U. Jijel		De 12h30 à 13h30
U. Khenchela		De 13h30 à 14h30
U. Oum El-Bouaghi		De 14h30 à 15h30
U. M'Sila	Mercredi 06 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. Tébessa		De 09h30 à 10h30
U. Souk Ahras		De 10h30 à 11h30
U. Biskra		De 11h30 à 12h30
U. El Tarf		De 12h30 à 13h30
U. Annaba		De 13h30 à 14h30
C.U.Mila		De 14h30 à 15h30
U. Guelma	Jeudi 07 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. Skikda		De 09h30 à 10h30
ENMM Annaba		De 10h30 à 11h30
<b>Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 avril 2016 (journées réservées aux compléments des dossiers)</b>		

**N .B :**

- Le bordereau d'envoi doit contenir la liste complète des offres.
- Les dossiers envoyés à la CRUEST doivent être organisés selon les **canevas envoyés**.
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.
- Les dossiers doivent être envoyés avec un responsable des VRPG (les dossiers envoyés avec les concernés ou les chauffeurs ne seront pas acceptés).
- Les dossiers hors délais ne seront pas acceptés.
- Après étude des dossiers par la commission de la CRUEST, les compléments de dossiers doivent être ramenés par un responsable des VRPG conformément au calendrier ci dessus.
- Chaque offre doit être accompagnée par un **CD contenant :**
  - ✓ **Le canevas de l'offre en version Word ne contenant aucune image scannée ;**
  - ✓ **Les pages des signatures et visas réglementaires dans des fichiers séparés.**
- Un CD global contenant toutes les offres de l'établissement est exigé et le **PV de récap en version Excel de toutes les offres selon la modèle élaboré par la tutelle**
- Une copie du bilan statistique des formations PG et Doctorats demandé par la tutelle dans la référence n°:166/DGEFS/DFDHU/2015 du 10 déc. 2015.
- La fiche de synthèse est exigée.
- Extrait du PV de conseil scientifique de l'établissement contenant les offres à expertiser sous forme de tableau et regroupées par filières et par domaine.
- **Veiller au respect strict de la note n°119/2016 de la DGEFS relative aux prescriptions relatives à l'élaboration des offres de formations doctorales.**
- **Un bilan de synthèse détaillé de chaque offre de formation habilitée avant l'année 2013/2014.**